

**DECRET N° 2001-304 DU 14 AOUT 2001**

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination, de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 14 août 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, ministre d'Etat, chargé de la Coordination, de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Brazzaville, en République du Congo.

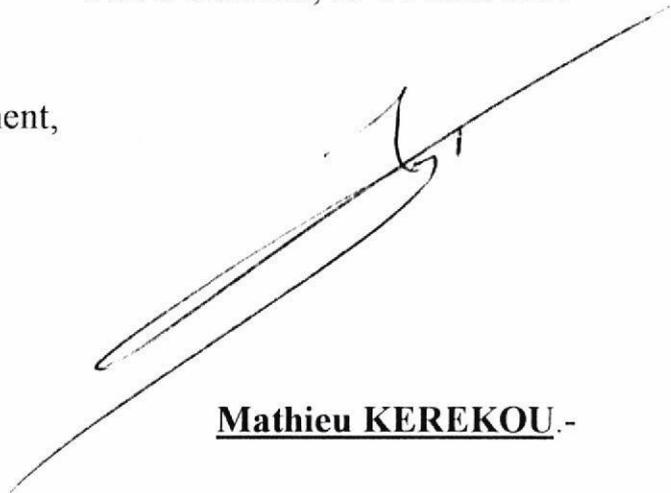
.../...

**Article 2.** - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

**Article 3.** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 août 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, crossing over itself. The signature appears to be 'M. Kérékou'.

**Mathieu KEREKOU.-**

**Ampliations:** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 2  
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-